

Voici une mise à jour concernant l'implantation de l'entreprise d'excavation au coin de Scenic et Schweizer.

Comme vous le savez, le conseil de ville a approuvé le pré-projet de PPCMOI en séance extraordinaire le 16 novembre. La ville semble être définitivement favorable à l'entrepreneur.

Cependant, le processus de PPCMOI implique une consultation publique et une acceptabilité par la population (voir le lien web pour le texte de loi du Québec à ce sujet à la fin du message). Par conséquent, il y aura une consultation publique lundi 7 décembre 2015, à 18h00, à la salle du conseil municipal, 1 rue Principale Sud, Sutton (voir avis ci-joint).

Lors des 2 dernières réunions du conseil de ville (la séance régulière du 2 novembre et la séance extraordinaire du 16 novembre), il y a eu une opposition assez vive et unanime vis-à-vis de ce projet et de ses impacts nuisibles pour les citoyens et le tourisme. Par ailleurs, plusieurs personnes ont soulevé le fait que c'était le dernier terrain zoné industriel à Sutton et qu'il était très regrettable de « gaspiller » ce terrain pour un projet aura très peu d'effets structurants pour Sutton et n'amènera pas d'emplois ou retombées économiques significatives.

Nous avons finalement obtenu le document et les plans décrivant le projet de l'entreprise d'excavation appuyé par la ville. Il est attaché à ce courriel. Ce document suggère que c'est seulement l'établissement d'un garage mais en fait c'est beaucoup plus que ça et ce terrain deviendra aussi un site d'entreposage majeur de gravier, terre, sable etc. ce qui va accentuer les impacts sonores, visuels, trafic etc.

A la première lecture, les exigences sont très peu contraignantes pour l'entrepreneur. On lui demande d'implanter un couvert végétal pour remplacer celui décimé de façon drastique par l'entrepreneur dès la prise de possession du terrain. Ce couvert végétal se résume à 30 arbres incluant ceux encore sur pied (10) et ceux replantés (6). Cela veut dire donc que l'entrepreneur devra planter un total de 14 arbres (dont la taille n'est pas mentionnée) pour se conformer. Il faudra des décennies pour que l'écran soit efficace. Et bien sûr, cela ne permettra pas de remplacer les 100 arbres matures qui ont été coupés sur le pourtour du terrain. Autre élément préoccupant : l'écran végétal sera largement incomplet, surtout la partie visible en venant du chemin Scenic par le sud. De plus, le terrain en en contrebas de la route. Le site sera donc très visible de Scenic.

A la consultation publique, on questionnera à nouveau la pertinence de ce projet qui aura davantage de retombées négatives que positives pour Sutton. Malheureusement, à ce stade, il sera probablement difficile de bloquer le projet.

Si de nombreux citoyens sont présents, la ville sera obligée de tenir compte de leur avis. On peut donc espérer limiter le plus possible les impacts négatifs. Voici quelques pistes de points à soulever:

1- Ajout de beaucoup plus d'arbres : un minimum de 60 semblerait plus approprié.

2- Planter sur l'ensemble de la longueur de Schweizer et Scenic avec une disposition en quinconce pour améliorer l'efficacité de l'écran végétal.

3- Augmenter le montant du dépôt de garantie : le montant actuel est de 10,000 \$ qui sera réduit d'emblée à 5000 \$ (puisque il faut avoir 15 arbres sur les 30 et il y en a déjà 16). Un tel montant ne sera pas dissuasif pour l'entrepreneur.

4- Compte tenu que le terrain est en contrebas de la route, il faudra ajouter une bute qui soit plus haute de 1 mètre par rapport à la route et sur laquelle l'écran végétal sera implanté. Cette bute végétalisée permettra d'atténuer les nuisances visuelles et sonores de façon plus importante. L'entrepreneur semble ouvert à cette idée, encore faut-il que cela soit écrit noir sur blanc dans le PPCMOI.

5- Demander à ce que l'entrepreneur dépose un plan d'implantation des arbres et de l'écran végétal. Plusieurs municipalités exigent ce document pour les bâtiments commerciaux ou industriels.

6- Pour le bâtiment : est-il vraiment nécessaire d'avoir une corniche rouge ? On pourrait suggérer quelque chose de moins flash.

Voici quelques éléments mais n'hésitez pas à nous faire de vos suggestions. Nous comptons en plus d'interventions orales le 7 décembre déposer un mémoire qui présentera notre position par rapport au PPCMOI et les éléments à modifier ou ajouter.

Merci beaucoup de votre support.

Philippe et Marie

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-sur-les-projets-particuliers-de-construction/>